



# Heureuse année 2023!

**Crédit photo de la couverture : Shirley Claveau**

**Photographie tirée de l'exposition « Les trésors cachés de Saint-Félix-d'Otis »**

**Vous pouvez la visiter à la bibliothèque pendant les heures d'ouverture.**

# À vos agendas

## PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le **lundi 6 février 2023** à 19 h au chalet des loisirs. La séance sera également diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité.

<b>La Fabrique Saint-Félix</b> Michel Gagnon, président	<b>Une messe a lieu tous les dimanches à 9 h</b> 418 544-1093, bureau ouvert le lundi de 9 h 30 à 11 h 30
<b>Bureau de poste</b>	Lundi au vendredi de 9 h à 12 h / 13 h à 15 h 30 418 544-1653
<b>FADOQ—Thérèse Fortin, présidente</b> Martin Côté, vice-président	418 306-5728 418 718-0605 (pour la location du local de la FADOQ)
<b>Bénévoles de Saint-Félix-d’Otis</b> Arlette Claveau, présidente	418 544-6458
<b>Bibliothèque municipale</b>	418 544-5543 poste 2206 Page FB : Bibliothèque de St-Félix-d’Otis
<b>Comité des loisirs</b> Martin Côté, président	418 718-0605
<b>Chalet des loisirs</b> Inscription au <b>Gym d’entraînement</b>	418 544-1705 ou 418 544-5543 poste 2208
<b>Cercle des fermières</b> Nathalie Simard, présidente	418 544-0056
<b>Sûreté du Québec</b> (plainte ou demande d’assistance)	310-4141 ou *4141 à partir d’un cellulaire sfo@surete.qc.ca pour rejoindre le policier parrain
<i>La date de tombée du prochain numéro de l’Otissien est le vendredi 10 février à 12 h.</i>	

**L’écocentre de la municipalité est ouvert en semaine seulement.**

**Les utilisateurs doivent appeler au bureau de la municipalité pour emprunter les clés.**

Il est important de respecter la vocation de ce service en déposant les rebus dans les bons conteneurs et en laissant les lieux propres.



# SERVICES MUNICIPAUX

## LORS DE SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

Lors de situations telles qu'une panne électrique majeure, un bris d'équipement ou autre sinistre, la municipalité met à la disposition des citoyens les équipements suivants :

- Accès à de l'eau potable et à des installations sanitaires dans l'édifice municipal.
- Centre d'hébergement au chalet des loisirs (installation d'une génératrice à venir).

En cas de besoin, en dehors des heures d'ouverture du bureau de la municipalité,

**le numéro d'urgence est le 418 718-5543.**

## Trucs et astuces

Voici quelques trucs pour une collecte optimale lors de la période froide :

- Laissez votre bac au soleil afin d'aider au dégel des matières (il n'y a pas de risque d'odeurs l'hiver!).
- Enveloppez vos résidus dans du papier journal ou dans un sac de papier.
- Congelez vos aliments avant d'en disposer dans votre bac brun.
- Tapissez le fond de votre bac brun avec un morceau de carton afin d'absorber l'humidité et favoriser le décollement lors de la levée.

Vous avez des questions?  
Visitez le [www.monbacbrun.com](http://www.monbacbrun.com)

MRC du Fjord-du-Saguenay

# DÉFI CHÂTEAU DE NEIGE

## DEFICHATEAUDENEIGE.CA



## Rappel pour le déneigement résidentiel

Les opérateurs en déneigement de la municipalité constatent que certains citoyens disposent de la neige provenant de leurs entrées sur la rue ou en bordure de celle-ci. En plus d'être dangereuse pour les utilisateurs de la route, cela pourrait causer des bris aux équipements de déneigement. Cette façon de faire est donc prohibée en vertu de l'article 16 du règlement numéro 900-2010 concernant les nuisances de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis.

Nous demandons donc aux personnes concernées de modifier leur façon de faire lorsqu'ils déneigent leurs entrées et de conserver la neige à l'intérieur des limites de leurs propriétés.

Des constats pourraient être rédigés par un fonctionnaire désigné ou par un agent de la sureté du Québec, et les amendes prévues peuvent varier de 100 \$ à 4000 \$ selon le cas, en plus des frais d'enlèvement, si les amoncellements de neige devaient être retirés par les employés municipaux ou un contractant.

## Civisme en motoneige

En cette période où l'utilisation des motoneiges bat son plein, rappelons l'importance de faire preuve de respect et de civisme lors de vos déplacements. Plusieurs terrains où circulent certains motoneigistes sont privés, il est donc primordial de s'assurer de la permission de passage auprès du propriétaire avant de s'aventurer n'importe où. Il est également de mise de ralentir à proximité de secteurs résidentiels.



## SKI AU MONT-ÉDOUARD



Le laissez-passer valide pour une personne adulte pour la station de ski le Mont-Édouard doit être réservé à l'avance auprès de la municipalité en communiquant avec madame Monique Claveau au 418 544-5543 poste 2201 ou, en dehors des heures de bureau, à sa résidence au 418 544-8150.

Rappelons également que, grâce au partenariat établi avec la municipalité, **les enfants de 12 ans et moins résidant à Saint-Félix-d'Otis ont accès gratuitement** à la montagne. De l'équipement leur est également proposé gratuitement grâce à la fondation Pierre Lavoie.

## SERVICE DE REPAS DISPONIBLE

Pour les personnes âgées de **60 ans et plus**, il y a un service de repas du midi livré à domicile pour la somme de 5,50 \$. Le service est disponible deux fois par semaine (lundi et mercredi) et le repas comprend la soupe, le repas principal et le dessert. Pour les personnes intéressées, communiquez au 418 544-6458 ou 418 544-5398.

<https://www.moissonslsj.org/>

En partenariat avec Moisson SLSJ, les bénévoles de Saint-Félix font la distribution, une fois par mois, d'un panier de denrées alimentaires pour les familles et personnes dans le besoin. Pour infos : 418 544-6458 ou 418 544-5398.

LES SOIRÉES DU VENDREDI  
AU CHALET DES LOISIRS

à partir de 19 h

Viens jouer aux dards!



# CAPSULE ENVIRONNEMENTALE

## Présentée par le comité consultatif en environnement

Cet hiver, ne mettons pas notre souci **pour l'environnement** « sur la glace »!

L'hiver est à nos portes, tout sera recouvert de neige et de glace donnant un effet d'isolation aux cours d'eau et aux terres, mais en réalité ce n'est pas le cas. Sachez que les risques de contamination sont aussi présents, même si dans certains cas ils sont latents à cause du froid.

Rappel des précautions à prendre lorsque vous profitez des joies de l'hiver :

- **Votre sécurité** doit demeurer prioritaire durant toutes vos activités et votre prévoyance pourrait vous sauver de certains incidents fâcheux.
- **La capacité de la glace** doit être connue **en tout temps** avant de s'y aventurer.
- **Pour de longues balades**, prévoyez un sac pour ramasser toutes les matières considérées comme déchets et ne rien laisser sur votre passage.
- Utilisez les **installations sanitaires** prévues à cet effet pour minimiser l'apport de phosphates dans l'environnement.

**En résumé, il faut protéger nos cours d'eau en tout temps des différents contaminants.**



**RAPPEL :** Vous pouvez en tout temps consulter la page [st-felix-dotis.qc.ca/environnement-et-protection-des-cours-deau/](http://st-felix-dotis.qc.ca/environnement-et-protection-des-cours-deau/) pour rejoindre les responsables de chacune des associations de lacs et consulter l'information municipale en lien avec la réglementation environnementale.

## DES NOUVELLES DE NOTRE ÉGLISE

Bonjour à tous,

Mgr René Guay a invité les gens de la région à la traditionnelle rencontre des Vœux de l'Évêque ainsi qu'à la remise des Mérites diocésains aux laïcs engagés bénévolement en Église. Pour notre secteur, les Vœux et les Mérites diocésains se sont tenus le dimanche 15 janvier 2023 au sous-sol de l'église Saint-Isidore. Félicitations à tous les lauréats!

*L'abbé Denis Côté*

Comme toujours, nous vous invitons à venir vous joindre à nous le jour des célébrations indiqué ci-dessous.

**Dimanche le 22 janvier 2023** : Messe dominicale (Intention pour Mr. Joffre Bouchard et de Mme Rita Houde, de la part de Louise et Pierre).

**Dimanche le 29 janvier 2023** : Célébration de la Parole

**Dimanche le 5 février 2023** : Célébration de la Parole

Faites-nous parvenir vos intentions de messes pour les personnes décédées qui vous tiennent à cœur.

*Alain Houde*

### FADOQ de Saint-Félix-d'Otis

Le 7 janvier dernier avait lieu le souper de la FADOQ de Saint-Félix-d'Otis auquel 72 personnes ont assisté. Merci à vous d'avoir débuté l'année avec votre conseil d'administration.



**À noter que le début des activités est le mardi 17 janvier 2023 à 13 h.**

**Venez nous rencontrer!**



## La friperie est maintenant ouverte tous les dimanches de 9 h à 13 h.

L'équipe de bénévoles composée de Stéphanie Pelletier, Geneviève Pelletier, Suzanne Tremblay et Johanne Bergeron vous y attend!

### Consignes et prix

Manteaux : Enfants 5\$, Adultes 10\$

Pantalons d'hiver : Enfants gratuit,  
Adultes 10\$

Nombre de vêtements autorisés : 20 morceaux pour enfants et 10 morceaux pour adultes. Le coût de vos achats est à votre discrétion.

Apportez vos sacs et de l'argent comptant.

Bienvenue à tous !



À votre bibliothèque ce mois-ci :

**HORAIRE D'OUVERTURE**

TOUS LES MERCREDIS DE 13 H À 16 H ET DE 18 H À 20 H  
LE PREMIER SAMEDI DE CHAQUE MOIS DE 10 H À 12 H (4 FÉVRIER)

**LA CARTE DE MEMBRE ET TOUS LES SERVICES SONT GRATUITS,  
BIENVENUE À TOUS!**